

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, tenue le 12 décembre 2022 à 19 h 30 à l'endroit habituel des séances et à laquelle sont présents et forment le quorum requis.

Madame la mairesse	Jocelyne Lafond
Mesdames les conseillères	Louise Drouin
	Linda Laurence
	Annie Leduc
Messieurs les conseillers	Michel Miller
	Serge Ippersiel
	Michel Daigle

La directrice générale, greffière et la directrice adjointe, greffière adjointe sont également présentes.

La mairesse Madame Jocelyne Lafond ouvre la séance, il est 19 h 30.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10645-12-2022**

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Michel Miller  
appuyé par Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté en y ajoutant toutefois à Varia les points suivants :

- 14.1 Paiement Pavage Multipro inc.
- 14.2 Nomination directrice générale, greffière-trésorière.
- 14.3 Affichage offre d'emploi et publication CFLO

adoptée

\*\*\*\*\*

Adoption du procès-verbal de novembre 2022 reporté.

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10646-12-2022**

Adoption des comptes

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'adopter les comptes inscrits dans les listes de chèques suivantes:

- La liste de chèques générale, des numéros 809 à 873 totalisant 1 367 422.45 \$ et portant sur la période du 01 novembre au 30 novembre 2022.
- La liste de chèques salaires, des numéros 500738 à 500782 totalisant 14 613.77 \$ et portant sur la période du 01 novembre au 30 novembre 2022.
- Le relevé du 25/11/2022 de la Carte Visa Affaires au montant de 1 074.14 \$
- Un paiement Accès-D de 10.29 \$ pour les Pages Jaunes.
- Un paiement Accès-D de 934.57 \$ à la Quincaillerie Bigras inc.

adoptée

\*\*\*\*\*

**CORRESPONDANCE:**

➤ Aucune.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10647-12-2022**

Dépôt des rapports de travail

Il est proposé par Linda Laurence  
appuyé par Serge Ippersiel  
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt les rapports de travail de l'inspecteur municipal, de la responsable à l'urbanisme, à l'environnement et à l'inspection en bâtiment et technicienne en assainissement de l'eau, de la responsable des activités culturelles et sportives, des pompiers, de l'employée de la bibliothèque et de la préposée à l'entretien de l'Hôtel de Ville pour le mois de novembre 2022.

adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10648-12-2022**

Programme d'aide à la voirie locale  
Volet-Projets particuliers d'améliorations par circonscription électorale.  
PPA-CE # Dossier 00032162-1-79115

- ATTENDU** que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'améliorations (PPA) du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à le respecter;
- ATTENDU** que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- ATTENDU** que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU** que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- ATTENDU** que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- ATTENDU** que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;
- ATTENDU** que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- ATTENDU** que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- ATTENDU** que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Louise Drouin, appuyé par, Michel Daigle il est unanimement résolu que le conseil de Sainte-Anne-du-Lac approuve les dépenses d'un montant de 98 611.42 \$ relatives au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec et reconnaît qu'en cas de non-respect de celle-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10649-12-2022**

**PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – 2022-2023  
VOLET 9 : CHEMINS À DOUBLE VOCATION**

Demande d'aide financière pour l'entretien de chemins à double vocation  
**NOUVELLE DEMANDE** ☒

- ATTENDU** que la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;
- ATTENDU** que les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;
- ATTENDU** que le ministère des Forêts, de la faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, la demande de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;
- ATTENDU** que la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;
- ATTENDU** que l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2022 en cours.

<b>NOM DU OU DES CHEMINS SOLLICITÉS</b>	<b>LONGUEUR À COMPENSER (km)</b>	<b>RESSOURCE TRANSPORTÉE</b>	<b>NOMBRE DE CHARGÉS PA</b>
11 <sup>e</sup> Rang	6.6 km	Bois	1 686
Ch. Tour-du-Lac	7.8 km	Bois	1 686
Rue St-François-Xavier	0.7 km	Bois	1 686

Pour ces motifs,  
il est proposé par Serge Ippersiel, appuyé par Annie Leduc, il est unanimement résolu et adopté que la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 15.10 km.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10650-12-2022**

Prolongation rue Saint-François-Xavier

Attendu que la municipalité a reçu d'un citoyen une demande de prolongation de la rue Saint-François-Xavier pour une construction sur le lot #5390679 afin d'y avoir accès;

Attendu que ce bout de chemin qui n'a jamais été construit est situé sur un terrain rocheux et qu'un poteau électrique est situé dessus;

Attendu que le prolongement de ce bout de chemin sera probablement très coûteux;

Il est proposé par Michel Miller  
appuyé par Michel Daigle  
et résolu à l'unanimité de rassembler les informations requises sur toutes les possibilités et les coûts de prolonger la rue Saint-François-Xavier afin de prendre une décision favorable pour l'ensemble de la population.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10651-12-2022**

Nouvelle connexion rue Saint-François-Xavier

Attendu que la municipalité a reçu d'un citoyen une demande sur la possibilité de se connecter aux services d'égouts et d'aqueduc de la municipalité pour une construction sur le lot #5390679;

Attendu que le chemin qui n'a jamais été construit est situé sur un terrain rocheux;

Attendu que pour rallonger le réseau d'aqueduc et d'égouts une autorisation ministérielle est requise;

Attendu que la connexion aux réseaux municipaux sera probablement très coûteux;

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité de rassembler les informations requises sur toutes les possibilités et les coûts de prolonger le réseau d'aqueduc et d'égout sur la rue Saint-François-Xavier afin de prendre une décision favorable pour l'ensemble de la population.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10652-12-2022**

Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires  
des membres du conseil municipal

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Serge Ippersiel  
et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, tel qu'exigé par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10653-12-2022**

Dépôt de la liste des arrérages de taxes  
Autorisation de vente d'immeubles pour non-paiement d'impôt foncier

Il est proposé par Annie Leduc  
appuyé par Michel Miller

et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt la liste des arrérages de taxes dues à la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, au 6 décembre 2022 et d'autoriser la greffière à préparer la liste préliminaire pour vente d'immeubles pour non-paiement d'impôt foncier pour les années 2020-2021-2022 et de la faire parvenir au Centre de services scolaires Pierre-Neveu afin de l'informer de son intention de vendre, de lui demander de vérifier les adresses et de se préparer à fournir le montant des arrérages de taxes scolaires.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10654-12-2022**

**ENTENTE ET AUTRES FORMALITÉS DÉCOULANT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'OCTROI D'UN CONTRAT DE FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUE AU DEL AVEC SERVICES CONNEXES POUR LE BÉNÉFICE DES MUNICIPALITÉS**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 14.7.1 du *Code municipal* prévoit qu'une municipalité peut conclure avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) une entente ayant pour but l'achat de matériel ou de matériaux, l'exécution de travaux ou l'octroi d'un contrat d'assurance ou de fourniture de services par la FQM au nom de la Municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM a adopté une Politique de gestion contractuelle pour l'adjudication de contrats dans le cadre de regroupements d'achats comme c'est le cas en l'espèce;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans le respect de sa politique de gestion contractuelle, la FQM a lancé un appel d'offres pour l'octroi d'un contrat de fourniture de luminaires de rues au DEL incluant l'installation ainsi que des services d'analyse écoénergétique et de conception (ci-après l'« **Appel d'offres** ») au bénéfice des municipalités;

**CONSIDÉRANT QU'**Énergère inc. a déposé la soumission ayant obtenu le pointage le plus élevé et s'est vu adjuger un contrat conforme aux termes et conditions de l'Appel d'offres, la FQM étant responsable de l'exécution de ce contrat (ci-après le « **Contrat** »);

**CONSIDÉRANT QUE** pour bénéficier des termes et conditions du Contrat, la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac doit conclure une entente avec la FQM ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac souhaite bénéficier des termes et conditions du Contrat intervenu entre la FQM et Énergère :

**CONSIDÉRANT QUE** la FQM accepte de signer une entente avec la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac pour que cette dernière puisse adhérer au Contrat ;

**Il est proposé par Linda Laurence, appuyé par Serge Ippersiel**

**IL EST RESOLU À L'UNANIMITÉ:**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac participe à l'Appel d'offres lancé par la FQM et bénéficie des termes et conditions découlant du Contrat et, à cette fin, y adhère ;

**QUE**, Jocelyne Lafond, mairesse, soit autorisé(e) à signer une entente avec la FQM lui permettant d'adhérer au Contrat ;

**QUE** Lise Lapointe, directrice générale greffière-trésorière, soit autorisé(e) à requérir la réalisation, pour le compte de la Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac, de l'analyse d'opportunité et, le cas échéant, de l'analyse de faisabilité prévues à l'Appel d'offres ;

**QUE** le directeur général ou toute personne qu'il désigne soit autorisé à transmettre tout document ou effectuer toute formalité découlant de l'entente à être signé avec la FQM, de l'Appel d'offres ou du Contrat.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10655-12-2022**

Autorisation d'achat de papeterie pour 2023

Il est proposé par Michel Daigle

appuyé par Louise Drouin

et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale greffière-trésorière à faire l'achat de la papeterie nécessaire pour l'année 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10656-12-2022**

SERVICE DE PRÉLÈVEMENTS AU CENTRE DE SANTÉ DE FERME-NEUVE

CONSIDÉRANT que la clientèle de la Municipalité de Ferme-Neuve et des municipalités environnantes est âgée;

CONSIDÉRANT que ladite clientèle vulnérable doit se déplacer au CISSS des Laurentides, centre de Mont-Laurier étant donné que ce service n'est présentement pas disponible à Ferme-Neuve;

CONSIDÉRANT que ce service est essentiel pour les personnes vulnérables de notre milieu;

CONSIDÉRANT que de bénéficier du service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve libère des plages de rendez-vous au site de Mont-Laurier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Linda Laurence, appuyé par Louise Drouin et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents,

QUE le conseil municipal demande au CISSS des Laurentides de maintenir le service de prélèvements au Centre de santé de Ferme-Neuve et ce, tel qu'il était avant la pandémie,

QU'une copie de cette résolution soit transmise à :

- Monsieur François Legault, Premier Ministre du Québec
- Monsieur Christian Dubé, ministre de la Santé
- Madame Chantale Jeannotte, députée de la circonscription de Labelle
- Madame Rosemonde Landry, directrice du CISSS des Laurentides

- Madame Fannie Courchesne, ajointe à la direction générale du CISSS, secteur Antoine-Labelle
- Dre Geneviève Lévy, responsable du GMF de la Lièvre

Il est également résolu de transmettre une copie de la présente résolution à la MRC d'Antoine-Labelle et aux municipalités de celle-ci pour appui.

Adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10657-12-2022**

Adhésion à la FQM

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Serge Ippersiel  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 1 064.43\$ avant taxes, pour l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités pour l'année 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10658-12-2022**

Adhésion UMQ

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 188.00\$ avant taxes, pour l'adhésion à l'union des municipalités du Québec pour l'année 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10659-12-2022**

Adhésion COMBEQ

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 402.00\$ avant taxes, pour l'adhésion à la COMBEQ pour l'année 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10660-12-2022**

Adhésion ADMQ

Il est proposé par Serge Ippersiel  
appuyé par Linda Laurence  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense pour l'adhésion à l'ADMQ incluant l'assurance juridique de la directrice générale et pour l'adhésion de la directrice adjointe pour l'année 2023 au montant de 1 340.00 \$.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10661-12-2022**

Adhésion FADOQ

Il est proposé par Louise Drouin  
appuyé par Linda Laurence  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 75.00\$ sans taxes, pour l'adhésion à la FADOQ pour l'année 2023.

Adoptée

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10662-12-2022**

Implantation Aurora – Paie PG Solutions

Il est proposé par Serge Ippersiel  
appuyé par Annie Leduc  
et résolu à l'unanimité d'autoriser la dépense au montant de 3 750.00\$ avant taxes, pour l'adhésion au module Aurora – Paie de PG Solution.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10663-12-2022**

**EAU SECOURS – RÉSOLUTION D'APPUI POUR LA PRIORISATION D'UNE GESTION DURABLE ET TRANSPARENTE DE L'EAU**

CONSIDÉRANT que les données relatives aux prélèvements d'eau au Québec sont actuellement maintenues secrètes ;

CONSIDÉRANT que l'eau est une ressource vulnérable et épuisable, selon la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* ;

CONSIDÉRANT que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

CONSIDÉRANT que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

CONSIDÉRANT que les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités locales ont besoin des données relatives aux volumes d'eau prélevés au Québec afin d'assurer une gestion durable de l'eau et une planification cohérente du territoire qui tiennent compte des effets cumulatifs réels de ces prélèvements;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 1<sup>er</sup> juin 2022 reconnaissant « qu'une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de loi numéro 42 visant principalement à s'assurer de la révision des redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau;

CONSIDÉRANT la demande d'appui reçue de l'organisme Eau Secours;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 317/02-11-2022 adoptée par la Ville de Rivière-Rouge lors de sa séance ordinaire du 2 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Laurence, appuyé par Michel Daigle  
Et résolu à l'unanimité :

De demander à l'Assemblée nationale et au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

De demander à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) d'adopter leurs propres résolutions au même effet.

De demander aux municipalités régionales de comté (MRC) et aux municipalités du Québec d'adopter leurs propres résolutions au même effet.

De transmettre une copie de la présente résolution au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC), au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

\*\*\*\*\*

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10664-12-2022**

**AUTORISATION AUX PROCUREURS DE LA COUR MUNICIPALE DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE À SIGNER ET AUTORISER LES CONSTATS D'INFRACTION EN VERTU DE LA RÉGLEMENTATION SUR LES SYSTÈMES D'ALARME ÉMIS POUR ET AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC;**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle, par sa résolution **MRC-CC-14786-10-21**, a mandaté la firme Dunton Rainville, avocats, pour agir à titre de procureurs de la MRC devant la Cour municipale pour une période se terminant le **31 décembre 2023** ;

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'autoriser **Me Jade Milette, Me Pierre-Alexandre Brière et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis pour et au nom de la *municipalité de Sainte-Anne-du-Lac* en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme de ladite municipalité ;

Il est proposé par Annie Leduc, appuyé par Louise Drouin et résolu (à l'unanimité) que le conseil autorise **Me Pierre-Alexandre Brière, Me Jade Milette et Me David Couturier** de la firme Dunton Rainville, à signer et autoriser les constats d'infraction émis relativement à la réglementation sur les systèmes d'alarme pour et au nom de la *Municipalité de Sainte-Anne-du-Lac* faisant partie de la Cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle.

Adoptée

\*\*\*\*\*

## **RÉSOLUTION NUMÉRO: 10669-12-2022**

Embauche nouvelle pompière

Il est proposé par Louise Drouin

appuyé par Annie Leduc

Et résolu à l'unanimité d'embaucher Isabelle Varao comme pompière volontaire avec une période de probation de 6 mois, avant de pouvoir avoir accès à la formation.

adoptée

\*\*\*\*\*

## **Dépôt du rapport de la mairesse**

30 novembre 2022

### **Principales réalisations en 2022**

- Amélioration des chemins et maintenir en bon état, niveleuse, ponceaux, rechargement, abat poussières (233, 398\$).
- Chemin Tour-du-Lac travaux réalisés en 2022 (1 993 311,06 \$).
- Travaux rue Sicotte et du Lac, terminés en 2022 ( 684 132,24\$)
- Entretien de sentiers, affiches interprétation champignons.
- Équipement informatique pour les employés (6 166,86\$).
- Achat remorque (12 506,11\$).
- Aide financière à différents organismes (25 571,73\$).
- Ensemencement truites et dorés (14 274,27\$)
- Soutien des activités d'Antoine-Labelle en forme et en santé, Escouade active.
- Achat module parc pour enfants (3 643,06\$).
- Achat pompe pour égouts (16 653,83\$).
- Formation de pompiers volontaires (Officier non-urbain, autopompe, programme Pompier 1).
- Fond loisirs (10,000\$).
- Fond voirie (15,000\$).
- Fond infrastructure (10,000\$).
- Génératrice hôtel de ville (23 116,61\$).
- Station de lavage (1 899,41\$).
- Nettoie ton village, Cinéma plein air, Récré-O-Fête, Parade halloween...

### **Orientations du budget 2023**

- Amélioration des chemins municipaux et les maintenir en bon état (175 000\$).
- MADA: Suivi du plan d'action.
- Aide financière à différents organismes.
- Entretien de sentiers (5000\$).
- Décorations, fleurs, arbustes ( 5000\$).
- Formation de pompiers volontaires (Officier non-urbain, autopompe, programme Pompier 1 & 2).
- Agrandissement Quai public (10 000\$).
- Table avec toit quai, refaire toiture gazébo et toilette au quai & jeux pour halte Récré-O-Sportive (4 350\$).
- Journée d'hiver, journée d'été & Fête au village (16 500\$).
- Réparation bateau parc enfants (2 000\$).
- Abrie machinerie & planché concassé/asphalte garage (30,000\$).

- Fond voirie (15,000\$).
- Fond loisirs (35 000\$).
- Fond infrastructures (10,000\$).
- Fond camion pompier (50 000\$).
- Fond aqueduc & égouts (14 000\$).
- Équipement informatique pour aqueduc & cellulaires (27,050\$).
- Gestion luminaires DELL (20 000\$).
- Ameublement (7 000\$).
- Analyse protection source eau potable (21 360\$).
- Achat monte-pente (35 000\$).

**Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ (art. 955 C.M.) au 30-11-2022 ou un total de factures de plus de 25,000\$**

➤ Pavage Multipro Inc.(Réfection Tour-du-Lac)	2 117 423,70\$
➤ Excavation Boldex Inc.(Réfection aqueduc&égouts rue Sicotte, du Lac)	749 214,01\$
➤ Excavation Simon Lévesque inc. ( Contrat déneigement)	169 564,92\$
➤ Régis intermunicipale des déchets de la lièvre, (Quote-part).	108 872,33\$
➤ Équipe Laurence, (Divers travaux ingénierie).	99 012,90\$
➤ Excavation Simon Lévesque inc. ( Divers travaux)	88 401,39\$
➤ Gaetan Lacelle excavation Inc.(retenu 2020)	80 914,87\$
➤ Forestier Laurier Lévesque Inc. (Divers travaux)	53 794,92\$
➤ Xylem Canada (Réparation & achat de pompes égouts)	39 263,79\$
➤ Multi Route Inc. (Abbat poussières)	35 917,98\$
➤ Groupe ABS Inc. (laboratoire contrôle qualité matériaux)	31 127,47\$
➤ Quincaillerie Bigras Inc. (achat matériaux)	28 954,43\$

\*\*\*\*\*

MADA

Rien

\*\*\*\*\*

ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES  
Patinoire temps des fêtes.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10670-12-2022**

Nomination directrice générale, greffière-trésorière.

Madame Marilyn Melançon entrera en fonction le 28 février 2023.

Il est proposé par le conseiller Michel Miller  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité d'accepter la nomination de Mme Marilyn Melançon  
et d'autoriser la mairesse Jocelyne Lafond a signée l'entente de travail de la  
directrice générale secrétaire-trésorière.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10671-12-2022**

Paiement Pavage Multipro Inc.

Il est proposé par le conseiller Michel Miller  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité d'accepter le paiement #4 pour un montant de  
240 274.27\$ taxes incluses.

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10672-12-2022**

Affichage offre d'emploi ; Directeur général adjoint, greffier-trésorier adjoint

Il est proposé par le conseiller Serge Millette  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité d'afficher le poste sur la page Facebook

\*\*\*\*\*

**Période de questions**

Aucune.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION NUMÉRO: 10673-12-2022**

Levée de la séance

Il est proposé par le conseiller Michel Daigle  
appuyé par la conseillère Louise Drouin  
et résolu à l'unanimité de lever la séance, il est 19 h 52.

Adoptée

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Jocelyne Lafond, mairesse

\_\_\_\_\_  
Lise Lapointe, directrice générale  
greffière

Je, Jocelyne Lafond, mairesse, atteste que la signature du présent  
procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il  
contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\*\*\*\*\*